

Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section Année scolaire 2024-2025

La possibilité d'aménagement porte uniquement sur les heures de classe de l'après-midi. Les modalités proposées prennent en compte le fonctionnement général de l'école, les horaires d'entrée et de sortie des classes et son règlement intérieur.

Ecole :				
Adresse :				
Γéléphone :				
Directeur de l'éco	le : (Nom et prénom)			
Enfant concerné :	: (Nom et prénom, date de naiss	ance)		
ceux qui ont la charge	de l'enfant : Au reg de l'enfant, soit qu'ils en assument la c on continue, une autorité de fait (<i>article</i>	harge à la demande des parents, du	onnes responsables sont les pare tuteur ou d'une autorité compét	nts, le tuteur ou tente, soit qu'ils
Je, soussigné (e),			,	
demande que l'enf	ant			
soit autorisé à être es raisons suiva	absent de l'école au début des lantes :	neures de classes de l'après-n	nidi selon les modalités su	uivantes, pour

	Lundi : l'enfant reviendra à l'école à			
	(à compléter par le créneau horaire proposé par l'école)			
	O oui			
	O ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi			
	Mardi : l'enfant reviendra à l'école à (à compléter par le créneau horaire proposé par l'école) O oui			
	O ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi			
	Jeudi : l'enfant reviendra à l'école à			
	(à compléter par le créneau horaire proposé par l'école) O oui			
	O ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi			
	Vendredi : l'enfant reviendra à l'école à			
	(à compléter par le créneau horaire proposé par l'école) O oui			
	O ne viendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi			
	Date et signature de la personne responsable de l'enfant			
2/ Avis	/ Avis du directeur de l'école sur la demande formulée ci-dessus			
	Date de réception de la demande :			
	O Avis favorable			
	O Avis défavorable, pour les raisons suivantes :			
	Date, signature et cachet du directeur de l'école			

Date de réception de la demande : Décision : Avis favorable Avis défavorable, pour les motifs suivants : Date, signature et cachet de l'inspecteur de l'éducation nationale 4/ Suivi de la mise en œuvre de l'aménagement autorisé Une première réunion pour faire un point avec la famille est à prévoir dans le courant du premier trimestre suivant la date de début de la mise en œuvre de l'aménagement. Période prévue pour faire un premier point:

3/ Décision de l'inspecteur de l'éducation nationale